Informations de base

2019/2167(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
L'égalité hommes-femmes dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union **Subject** 4.10.04 Egalité des genres 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	URTASUN Ernest (Greens /EFA)	14/01/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive WEISS-EHLER Pernille (EPP) MORETTI Alessandra (S&D) RAFAELA Samira (Renew) EPPINK Derk Jan (ECR) TOVAGLIERI Isabella (ID) KOUNTOURA Elena (GUE /NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères (Commission associée)	NEUMANN Hannah (Greens /EFA)	04/12/2019

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/07/2020	Vote en commission		
03/08/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0145/2020	

19/10/2020	Résultat du vote au parlement		
20/10/2020	Résultat du vote au parlement		
21/10/2020	Résultat du vote au parlement		
22/10/2020	Résultat du vote au parlement		
22/10/2020	Débat en plénière		
23/10/2020	Décision du Parlement	T9-0286/2020	Résumé
23/10/2020	Résultat du vote au parlement		
23/10/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2167(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/9/01545

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE648.621	27/03/2020	
Amendements déposés en commission		PE650.560	29/04/2020	
Avis de la commission	AFET	PE648.587	07/07/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0145/2020	03/08/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0286/2020	23/10/2020	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
NEUMANN Hannah	Rapporteur(e)	AFET	10/06/2020	EU Task Force on Women, Peace and Security

NEUMANN Hannah	Rapporteur(e)	AFET	12/05/2020	Head of Unit Gender, Human Rights and Democratic Governance, European Commission
NEUMANN Hannah	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	27/01/2020	Center for Reproductive Rights, Inc. European Network of Migrant Women Friends of Europe Heinrich Böll Stiftung e.V. WO=MEN Dutch Gender Platform Women in International Security Brussels Centre for Feminist Foreign Policy Operation 1325 University of Oxford University of Sterling London School of Economics Permanent Representation of Sweden to the EU

L'égalité hommes-femmes dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union

2019/2167(INI) - 23/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 477 voix pour, 112 contre et 94 abstentions, une résolution sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union.

Les femmes et les filles peuvent être victimes de multiples formes de discrimination et sont particulièrement touchées par la violence physique, psychologique et sexuelle, la pauvreté, les conflits armés et les conséquences des urgences climatique et sanitaire. Les groupes et militants de la société civile de sexe féminin jouent un rôle essentiel dans l'avancement des programmes de paix et de sécurité. Les députés ont souligné la nécessité de mobiliser, protéger et soutenir les femmes pour instaurer une paix et une sécurité durables.

Par ailleurs, les femmes restent largement sous-représentées et ne sont pas reconnues à leur juste valeur dans les processus de politique et de prise de décision, y compris dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité internationale dans l'Union et dans le monde.

L'égalité des genres en tant que principe directeur de l'action extérieure de l'Union

Les députés ont appelé le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission, les agences de l'UE et les États membres à intégrer systématiquement la dimension d'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union, l'élargissement, le commerce et le développement.

La résolution a souligné la nécessité de maintenir l'engagement en faveur de la mise en œuvre du troisième plan d'action sur l'égalité des sexes (2021-2025) aux plus hauts niveaux politiques. Les députés ont affirmé que 85% de l'aide publique au développement (APD) devraient être alloués à des programmes ayant pour principal objectif l'égalité des sexes, y compris la santé et les droits sexuels et génésiques.

Le Parlement a recommandé que le troisième plan d'action sur l'égalité des sexes soit accompagné d'indicateurs de réussite mesurables et assortis d' échéances afin de permettre le suivi des changements à court, moyen et long terme. Il a invité le SEAE et la Commission à :

- intensifier les efforts pour mettre en œuvre une approche structurée de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire,

- reconnaître que les femmes et les filles sont des moteurs du changement et à soutenir leur participation sûre, significative et inclusive à la vie civile et publique,

- mener une politique commerciale fondée sur des valeurs, qui vise notamment à garantir une protection élevée des droits du travail et de l' environnement, ainsi que le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, y compris l'égalité des genres.

Culture institutionnelle de l'Union

Les députés ont plaidé pour la création d'une nouvelle configuration officielle du Conseil réunissant les ministres et secrétaires d'État en charge de l' égalité des sexes pour faciliter l'intégration de l'égalité des genres dans toutes les politiques de l'Union, y compris dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité.

Le Parlement a demandé instamment d'atteindre l'objectif de 50 % de femmes aux postes d'encadrement, y compris en tant que chefs de délégation et de missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Malgré les progrès enregistrés, il a déploré que le SEAE soit loin de cet objectif, puisque les femmes ne représentent que deux des huit représentants spéciaux et n'occupent que 31,3 % des postes d' encadrement intermédiaire et 26 % des postes d'encadrement supérieur. Il a invité le VP/HR à prendre des mesures pour remédier à cette situation et les États membres à proposer davantage de femmes aux postes à responsabilités.

Les députés ont souligné l'importance de promouvoir l'égalité des genres dans la politique étrangère de l'Union, notamment dans le cadre des relations que le Parlement entretient avec des pays tiers. Ils ont salué, à cet égard, la décision des délégations du Parlement de désigner un représentant pour les questions de genre dans chaque délégation.

Accorder la priorité à la protection et à la promotion des droits des femmes et à leur participation

Le Parlement a rappelé le rôle central des femmes dans la promotion du dialogue, la consolidation de la paix et l'apport de différentes perspectives sur le sens de la paix et de la sécurité. Il a invité le VP/HR, le SEAE et les États membres à préserver les droits des femmes et à veiller à leur pleine participation aux diverses étapes du cycle d'un conflit, dans le cadre des activités de prévention des conflits et de médiation de l'Union.

La résolution a invité l'Union et les États membres à ratifier la convention d'Istanbul, premier instrument international juridiquement contraignant en matière de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes, pour donner l'exemple au niveau mondial et crédibiliser l'engagement de l'Union en faveur de l'éradication de cette violence dans les relations extérieures de l'Union. Elle a également souligné l'impératif d'éliminer le recours au viol comme arme de guerre et d'oppression.

Enfin, rappelant que la pandémie de COVID-19 exacerbe toutes les inégalités, y compris les inégalités entre les genres, le Parlement a insisté sur la nécessité de veiller à ce que la mise en œuvre de la réponse globale de l'Union européenne à la pandémie de COVID-19 tienne compte des questions d'égalité des sexes et des besoins spécifiques des femmes en garantissant leur participation à l'ensemble du cycle de programmation.